



PROCES-VERBAL de la réunion de CONSEIL MUNICIPAL du 28 mai 2026

Date de convocation : 19/05/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

Pouvoirs : 0

Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 28 mai à 20 h 00, le conseil municipal de FLEURY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Domaine, sous la présidence de M. Daniel VESVAL, Maire.

Etaient présents : M. Daniel VESVAL, Mme Catherine BAZIN, M. Freddy LAUBEL, Mme Isabelle LEBOUVIER, M. Patrice GUERIN, M. Lionel ROULIN, Mme Laure GARNIER, Mme Muriel MARIE, M. Alexis BELLIER, Mme Stéphanie LOSLIER, Mme Alicia TABARD, M. Stéphane BRIENS, Mme Véronique BRASY, M. Rémi MAZARD, M. Aurélien BROUCQSAULT

Secrétaire de séance : M. Freddy LAUBEL

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 1^{er} avril 2026
- Délibération augmentation tarifs cantine
- Délibération composition de la commission d'appel d'offres suite courrier de la Préfecture
- Délibération budget principal : décision modificative n° 2 – amortissements
- Délibération proposition renouvellement commission communal des impôts
- Délibération renouvellement commission de contrôle des listes électorales
- Convention relative au remboursement de la participation de la part famille concernant le transport de la navette du RPI FLEURY-LA BLOUTIERE
- Frais de fonctionnement RPI
- SOVINET : devis pour nettoyage des vitres
- Rénovation salle des fêtes : RDV avec Camille BOSSARD et ÉLABORE PLAN
- Dossier de demande de logement M. PAILLERET et M. FORTIN

Affaires diverses

- Maison Gérard RENÉ
- Application Mon Village
- P'TIT FLEURION : répartition des secteurs de distributions

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. M. Freddy LAUBEL est choisi comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion 1^{er} avril 2026

Le procès-verbal précédemment transmis à chacun des membres du conseil municipal a été approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-30 : augmentation des tarifs de cantine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe comme suit le tarif de la cantine scolaire, à compter de la rentrée scolaire 2026-2027 :

Formule tarifaire sur 10 mois, soit de septembre à juin-juillet :

- Enfants domiciliés dans le RPI, soit à Fleury et à La Bloutière :

- . 62,00 € par mois – forfait 4 jours/semaine
- . 46,50 € par mois – forfait 3 jours/semaine
- . 31,00 € par mois – forfait 2 jours/semaine
- . 15,50 € par mois – forfait 1 jour/semaine

- Enfants domiciliés hors RPI

- . 94,95 € par mois – forfait 4 jours/semaine
- . 71,20 € par mois – forfait 3 jours/semaine
- . 47,50 € par mois – forfait 2 jours/semaine
- . 23,75 € par mois – forfait 1 jour/semaine

Tarif spécial pour enfant faisant des allergies alimentaires :

- **1 € le prix du service** par jour de cantine pour tout élève faisant des allergies alimentaires, dont les parents fourniraient le repas.

Inscription ou désinscription en cours d'année et repas pris occasionnellement :

En cours d'année scolaire, pour les enfants nouvellement inscrits ou pour les enfants ne déjeunant plus à la cantine, une régularisation sera effectuée en fonction du nombre de repas effectivement pris à la cantine sur la base du tarif ci-après :

- **4,43 €/repas** pour les enfants domiciliés dans le RPI Fleury – La Bloutière
- **6,82 €/repas** pour les enfants domiciliés hors RPI

Le tarif de 4,43 €/repas pour les enfants du RPI, 6,82 € pour les enfants hors RPI s'applique pour les repas pris occasionnellement.

Déduction exceptionnelle des repas :

- 1 jour d'absence pour maladie
- à partir du 2^{ème} jour d'absence, sur fourniture d'un justificatif (certificat médical ou ordonnance)
- les absences pour cas de force majeure seront étudiées au cas par cas

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,
Daniel VESVAL

Délibération déposée le 11 juin 2026
A la Préfecture de la Manche

Délibération n° 2026-31 annule et remplace la délibération 2026-15 : désignation des représentants de la commission d'appel d'offres et de marchés publics

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que la mairie a reçu un courrier de la Préfecture, suite à la désignation des représentants de la commission d'appel d'offres, demandant de retirer la délibération 2026-15 et de procéder à une nouvelle élection.

L'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales précise que la commission d'appel d'offres doit être composée de :

- 1 président (le maire ou son représentant légal)
- 3 titulaires
- 3 suppléants

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et de marchés public comme suit :

Président : Daniel VESVAL

Titulaires : Freddy LAUBEL – Rémi MAZARD – Alexis BELLIER

Suppléants : Patrice GUERIN – Lionel ROULIN – Isabelle LEBOUVIER

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,
Daniel VESVAL

Délibération déposée le 9 juin 2026
A la Préfecture de la Manche

Délibération n° 2026-32 Budget Principal : décision modificative n° 2 - amortissement

M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité de modifier le budget principal 2026 comme suit, afin de passer les écritures d'amortissement relatives aux travaux d'aménagement du réseau d'éclairage public réalisés par le SDEM 50 :

Section de fonctionnement

Dépenses :

- 615221 – Entretien de bâtiments - 551 €
- 681 - 042 – Dotations aux provisions..... + 551 €

La section de fonctionnement reste équilibrée à la somme de 1.383.764,99 € en dépenses et recettes.

Section d'investissement

Dépenses :

- 2188 – Autres immobilisations corporelles + 551 €

Recettes

- 2804182 - 040 – Amortissements..... + 551 €

La section d'investissement est équilibrée à la somme de 464.000,18 € en dépenses et recettes.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,

Daniel VESVAL

Délibération déposée le 9 juin 2026

A la Préfecture de la Manche

Délibération n° 2026-33 renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

M. le Maire informe les membres du conseil que suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il y a lieu de procéder au renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs (CCID).

Le conseil municipal propose à la Direction départementale des finances publiques les commissaires ci-après pour siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs :

Commissaires titulaires

M. Hubert QUESNEL
Mme Catherine BAZIN
M. Patrice GUERIN
M. Camille LEFEVRE
M. Freddy LAUBEL
Mme Isabelle LEBOUVIER
M. Yves COMMUNIER
M. Joël LEBOUVIER
M. Philippe BOSSARD
Mme Jean-Paul LEREBOURG
M. Christian PELLERIN
Mme Stéphanie LOSLIER

Commissaires suppléants

M. Bruno HESLOUIN
M. Patrick LAURENT
M. Lionel ROULIN
M. Stéphane BRIENS
Mme Véronique BRASY
Mme Caroline PIHAN
Mme Alicia TABARD
Mme Anita MORIN
M. Daniel LEFEVRE
Mme Agnès HESLOUIN
Mme Francine SALIOT

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,

Daniel VESVAL

Délibération déposée le 9 juin 2026

A la Préfecture de la Manche

Délibération n° 2026-34 Renouvellement commission de contrôle des listes électorales

M. le Maire présente aux membres du Conseil, un courrier de la Préfecture concernant la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DESIGNE :

- Mme Véronique BRASY, membre titulaire de la commission de contrôle des listes électorales
- M. Rémi MAZARD, membre suppléant de la commission de contrôle des listes électorales

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,
Daniel VESVAL

Délibération déposée le 9 juin 2026
A la Préfecture de la Manche

Délibération n° 2026-35 délibération convention de reversement de la part famille du transport scolaire entre Villedieu Intercom et le RPI Fleury – la Bloutière

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la délibération prise par Villedieu Intercom concernant la gratuité des transports aux familles pour les RPI, il est proposé aux communes concernées, de signer une convention avec Villedieu Intercom afin de lui reverser annuellement le montant versé à la région qui correspond aux tarifs votés par la région multipliés par le nombre d'enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité :

DECIDE :

- **D'autoriser le Maire à signer la convention pour le reversement de la part famille au titre scolaire**

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,
Daniel VESVAL

Délibération déposée le 9 juin 2026
A la Préfecture de la Manche

Délibération n° 2026-36 Budget Principal : frais de fonctionnement RPI Fleury – la Bloutière

Le conseil municipal,

Arrête la répartition des frais de fonctionnement des écoles et de la cantine du RPI de Fleury et La Bloutière dont le calcul est détaillé dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,
Daniel VESVAL

Délibération déposée le 9 juin 2026
A la Préfecture de la Manche

Délibération n° 2026-37 Nettoyage des vitres des locaux de la commune

M. le Maire présente aux membres du conseil, un devis de la société SOVINET concernant le nettoyage des vitres des locaux de la commune.

Le montant du devis s'élève à : 334,85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

ACCEPTE le devis de SOVINET pour un montant de 334,85 €

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette prestation.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,
Daniel VESVAL

Délibération déposée le 9 juin 2026
A la Préfecture de la Manche

Délibération n° 206-38 dossier de demande de logement M. FORTIN et Mme PAILLERET

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil, un dossier de demande de logement de Mme PAILLERET et M. FORTIN.

Des travaux de rénovation étant à prévoir dans le logement souhaité, M. le Maire propose de ne pas relouer le logement tant que ces travaux n'auront pas été réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE de ne pas remettre en location le logement tant que des travaux de rénovation n'y auront pas été réalisés.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,
Daniel VESVAL

Délibération déposée le 9 juin 2026
A la Préfecture de la Manche

Délibération n°2026-39 approbation projet d'arrêté préfectoral de classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans la Manche

M. le Maire présente aux membres du conseil un courrier de la Préfecture concernant le classement des niveaux de nuisances sonores des infrastructures de transports terrestres dans la Manche.

La commune de Fleury est concernée par ce classement car elle est impactée par le fuseau des voies classées.

Un projet d'arrêté préfectoral a été envoyé à toutes les communes concernées, conformément à l'article R.571-38 du code de l'environnement.

Il convient donc à notre commune de formuler un avis concernant ce projet d'arrêté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de 13 voix pour et 2 voix contre ;

DECIDE d'approuver le projet d'arrêté préfectoral de classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans la Manche.

AFFAIRES DIVERSES

1) Application Mon Village

M. le Maire présente aux membres du conseil un document présentant l'application « Mon Village » destinée à diffuser les actualités de la commune.

Le Conseil Municipal propose que cette demande soit gérée à l'échelle de Villedieu Intercom.

2) Skate Park à Beauchamps

M. le Maire propose aux membres du conseil de racheter le Skate Park de Beauchamps et de le poser autour du terrain de football.

Il est demandé à la commission sport et jeunesse de réfléchir à un aménagement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité retient cette proposition.

3) Equipe de Foot de Fleury

Un projet pour refaire l'éclairage du terrain de foot est prévu. Une subvention a été obtenue pour refaire tous les éclairages. Cependant, après vérification, il est nécessaire de reprendre le câblage.

4) Kermesse de l'école

Le spectacle et la kermesse de l'école auront lieu le dimanche 21 juin 2026

5) Visite bâtiments communaux

Une visite des bâtiments communaux est à programmer avec le nouveau Conseil Municipal

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30

Affiché et mis en ligne sur le site internet de la Commune conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Daniel VESVAL



Le secrétaire de séance,
Freddy LAUBEL



